



REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

MINISTRE DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION CIVILE (MSPC)
PLATEFORME NATIONALE DE REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES (PNRRC)



AGENCE NATIONALE DE LA PROTECTION CIVILE (ANPC)

Bulletin trimestriel N° 25 : Juillet-Août-Septembre 2024, informations-prévention-alertes aux risques et catastrophes
(Site web : www.anpctogo.tg)

Surveiller et alerter les montées inquiétantes des eaux et informer les forces de défense et de sécurité ainsi que les autorités locales de toute présence suspecte dans la communauté.



Images : (1) Système pluvio-orageux ; (2) Evacuation du trop-plein retenue de Nangbéto ; (3) Echelle limnimétrique à Gati ; (4) Balise aux abords du fleuve Mono

CONTACTS ET NUMEROS UTILES EN CAS D'URGENCES OU DE CATASTROPHES

ANPC : numéro Vert : 170 ; Whatsapp : 91 11 24 24

Direction Générale ANPC (Lomé) : 22 51 02 12/22 51 01 03 ; Direction Régionale Sud de l'ANPC (Atakpamé) : 24 40 07 01 ; Direction Régionale Nord de l'ANPC (Kara) : 26 60 16 31 ; Barrage Hydroélectrique de Nangbéto (CEB) : 90 95 34 00 ; Sapeurs-pompiers : 118, 22 21 67 06 ; Police Nationale : 1244, 1252, 117 ; Gendarmerie : 172 ; Croix-Rouge Togolaise : 22 21 21 10 ; ANASAP : 8024 ; CEET : 8228 ; Renseignements généraux : 115 et toutes autorités administratives et locales.

Au cours du deuxième trimestre de l'année 2024, le Togo a enregistré des situations d'urgences provoquées par des événements à savoir, les vents violents, les inondations, les incendies, les submersions marines, l'érosion côtière, l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, les conflits communautaires, les déplacements internes, les afflux de réfugiés, etc. Ces événements ont malheureusement causé des pertes en vies humaines, des blessés graves et d'importants dégâts matériels. Les prévisions hydrométéorologiques d'avril, mai et juin 2024 se sont réalisées à plus de 90%. Dans le souci de minimiser l'impact des situations d'urgences/catastrophes et menaces, le Gouvernement, en collaboration avec ses partenaires, a apporté assistance aux sinistrés et poursuit des actions de résilience. Ce bulletin N°25 d'informations, de prévention et d'alerte des mois de juillet, août et septembre 2024, présente les résultats de l'analyse croisée des données quantitatives et qualitatives de météorologie, d'hydrologie, du milieu côtier, de santé, de gestion des urgences et de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Afin de minimiser l'impact des aléas et menaces, il est important de s'approprier les bonnes pratiques de prévention et d'alerte, de préparation et de réponse aux situations d'urgences/catastrophes.



WORLD BANK GROUP



FSRP

West Africa Food System Resilience Program

Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest



Programme Alimentaire Mondial



Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

I. SITUATION METEOROLOGIQUE

Au cours de la période de juillet, août et septembre 2024, le nord du pays connaîtra, une situation pluviométrique excédentaire à tendance normale et le sud une pluviométrie normale à tendance excédentaire (figure 1).

Sur le plan agricole, au sud, c'est pratiquement la fin de la grande saison des pluies et le début de la petite saison sèche respectivement pour les mois de juillet et août. Le mois de septembre par contre marquera le début de la petite saison des pluies dans cette partie du pays. En ce qui concerne la partie nord, c'est la pleine saison des pluies. Les séquences sèches moyennes à tendance courtes sont prévues vers la fin de la saison.

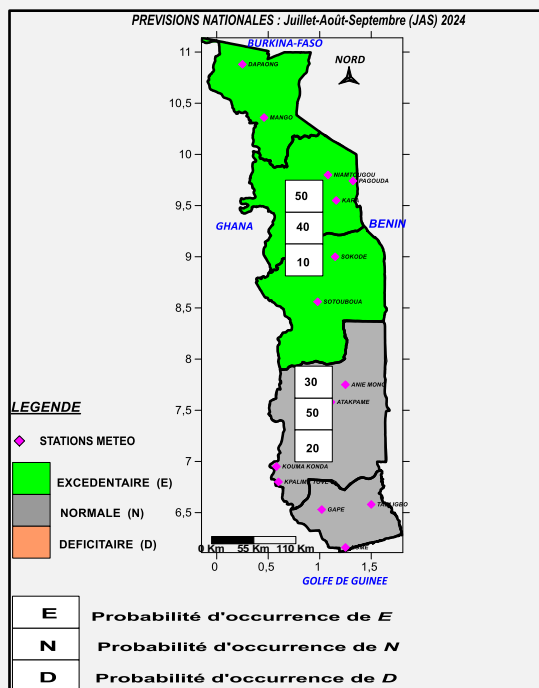


Figure 1 : Prévisions météorologiques de juillet, août et septembre 2024

III. SYSTEME D'ALERTE COMMUNAUTAIRE

Dans le cadre de la mise en œuvre des actions visant à réduire les risques d'inondation, la Croix-Rouge Togolaise en collaboration avec les différents sectoriels impliqués dans la gestion des inondations, renforce ses campagnes de sensibilisation sur la montée des eaux, l'hygiène et l'assainissement. Le système d'alerte communautaire, animé par les points focaux et les volontaires de la Croix-Rouge, de l'ANPC élargis à des personnes ressources, est constitué de balises (vert, jaune, rouge) qui permettent aux communautés la lecture facile et autonome du niveau d'eau dans les rivières, fleuves et tout autre plan d'eau. L'ANPC invite l'ensemble des acteurs impliqués dans l'animation du système d'alerte communautaire à intégrer dans leur vécu quotidien cet outil en cette période de pluies.

II. SITUATION HYDROLOGIQUE

L'analyse croisée des paramètres hydro climatiques et la moyenne hydrologique 1991-2020 pour la prévision saisonnière de la période de juillet, août et septembre montre que dans les bassins fluviaux, la tendance des écoulements sera (figure 2) :

- excédentaire dans le bassin de l'Oti ;
- normale à déficitaire dans le bassin du Mono supérieur ;
- normale à excédentaire dans le bassin du lac-Togo et du Mono inférieur.

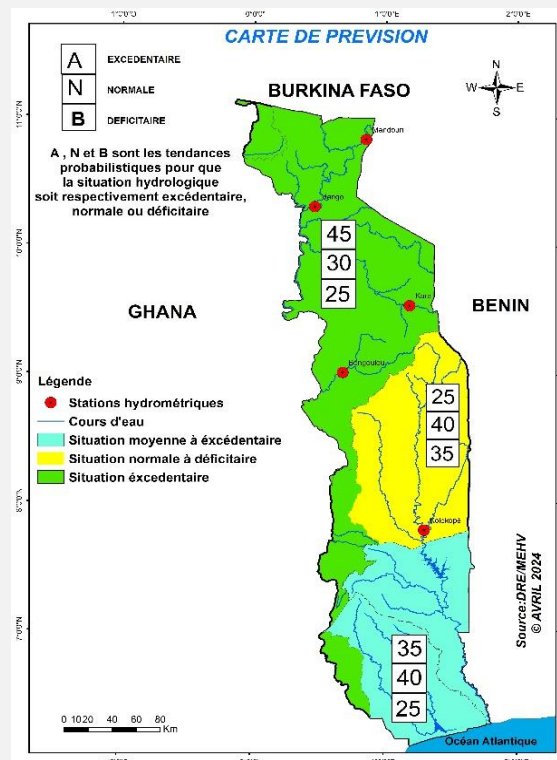


Figure 2 : Écoulements de juillet, août et septembre 2024

IV. BARRAGE HYDROELECTRIQUE DE NANGBETO

La Centrale Hydroélectrique de la CEB à Nangbéto, destinée à la production d'énergie électrique, régule partiellement les apports naturels du fleuve Mono à l'aval du barrage. La cote maximale du barrage est de 144 m.s.m (cote par rapport au niveau de la mer) correspondant à la capacité de 1.715.000.000 m³.

La période cible de juillet, août et septembre correspond à la saison des pluies dans le bassin versant du fleuve Mono en amont du barrage de Nangbéto. Il est attendu le remplissage de la retenue vers la fin du mois d'août 2024. Les grands apports en septembre 2024 conduiraient à l'évacuation du trop-plein de la retenue, à des débits inhabituels, pour ne pas dépasser la cote nominale qui est de 144 m.s.m.

V. SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE (SAN)

L'analyse du Cadre Harmonisé (CH) a couvert toutes les préfectures du pays excepté le Grand-Lomé (Golfe et Agoè-Nyivé) soit une population de 6.181.975 personnes. Les principaux résultats obtenus pour la période projetée (juin à août 2024) montrent que, 1.239.717 personnes (20,05%) issues de neuf (09) préfectures sont en sous pression (phase 2 du CH) et 423.165 personnes (6,85%) dans six (06) préfectures sont en crise (phase 3 du CH) (figure 3). Cette situation pourrait connaître une légère amélioration dans le sud du pays (Maritime et Plateaux) avec l'apparition des premières récoltes de la grande saison (maïs, manioc, niébé, etc.). Cependant, elle pourrait être détériorée dans la partie septentrionale au cours des mois de juillet et août 2024 correspondant à la soudure caractérisée par l'épuisement des stocks alimentaires et la hausse des prix.

Sur le plan nutritionnel, 2.221 sur 3.158 enfants de 6 à 59 mois souffrant de la malnutrition aiguë sévère, ont été admis dans les centres de récupération nutritionnelle entre janvier et juin 2024, soit 70,32% des enfants attendus dans la région des Savanes qui est la plus touchée. Ce nombre pourrait connaître une augmentation d'ici le mois de septembre due à la saison humide susceptibles de causer des maladies diarrhéiques chez les enfants.

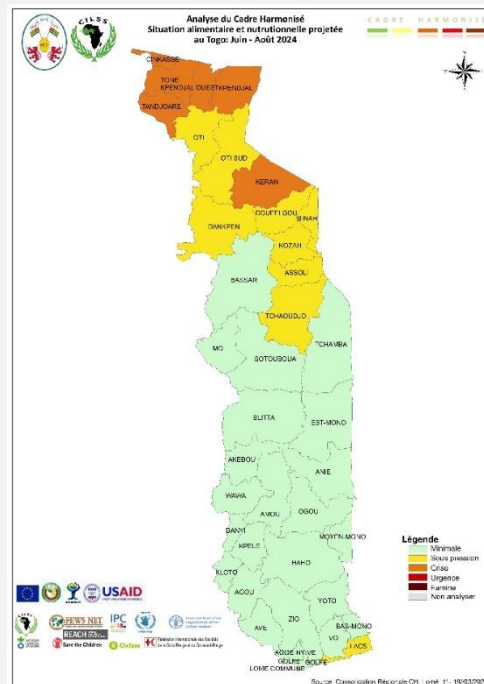


Figure 3 : Situation alimentaire et nutritionnelle projetée de juin à août 2024

VI. SITUATION MARINE SUR LA COTE TOGOLAISE

Sur la côte togolaise, les conditions marines seront caractérisées par un renforcement des alizés humides et des paramètres océaniques durant les mois de juillet, août et septembre. La distribution spatiale de la température de surface de la mer (SST) et de la salinité, affichera des minimales dues à la remontée des eaux froides (Upwelling) et à l'apport des eaux douces.

- Dans le secteur du Port de Lomé, il est attendu des vents moyens relativement modérés (6 à 8 m/s). La mer sera agitée avec des hauteurs maximales de vagues supérieures à 1,6 m.
- Dans le secteur du Wharf de Kpémé, les vents modérés à forts (7 à 9,5 m/s en moyenne atteignant les 13 m/s) sont attendus. La mer sera agitée (1,7 à 2 m) avec des hauteurs de vagues maximales d'environ 3,2 m.

Les événements exceptionnels de hautes marées qui coïncideront avec les tempêtes, seront prévisibles durant la deuxième et la quatrième semaine de chaque mois, surtout en septembre avec des risques d'érosion et de noyade.

VII. GESTION DES SITUATIONS D'URGENCES

Au troisième trimestre de l'année dernière (2023), le Togo a enregistré au total 15 271 sinistrés (tableau 1) dont 2 décès et 3 blessés dus aux aléas tels que les vents violents, les inondations, les incendies, etc. En outre, 476 cases ont été endommagées et 235 ha de champs affectés. Pour le présent bulletin couvrant la période de juillet, août et septembre 2024 et au regard des prévisions hydrométéorologiques, d'importants dégâts pourraient être enregistrés.

Tableau 1 : Récapitulatif des sinistrés au troisième trimestre 2023

Mois	Inondations	Incendies	Vents violents	Dévastation par les bœufs	PDI*	Personnes Retournées	Afflux réfugiés	Total de sinistrés
Juillet	6475	1	109	-	3415	93	64	10157
Aout	1259	28	81	29	306	-	190	1893
Septembre	2492	17	542	-	-	-	170	3221
TOTAL	10226	46	732	29	3721	93	424	15271

Source : ANPC, 2023

PDI : Personnes Déplacées Internes

VIII. SITUATION SANITAIRE

Les prévisions météorologiques pour les trois prochains mois annoncent une forte pluviométrie. Cette situation pourrait donner lieu à une recrudescence des maladies hydriques et vectorielles. Du fait de la consommation de l'eau souillée due aux inondations, les cas de diarrhées augmenteraient. Ces cas peuvent être causés par des parasitoses digestives mais également des maladies bactériennes telles que les salmonelloses en général, la fièvre typhoïde et le choléra en particulier. La stagnation des eaux de pluie favorise également le développement des moustiques tels que l'anophèle femelle vecteur du paludisme et le moustique du genre *Aedes*, vecteur d'une maladie virale appelée dengue qui a les mêmes symptômes que le paludisme.

Au vu des prévisions qui précèdent, pour minimiser les risques et impacts des situations d'urgences/catastrophes éventuelles dues aux différents aléas ciblés, il est important de s'approprier les bonnes pratiques de prévention, d'alertes et de réponse ci-après.

IX. DISPOSITIONS PRATIQUES DE PREVENTION ET D'ALERTE

1. Diffuser le présent bulletin à tous les niveaux administratifs et communautaires ;
2. Être à l'écoute des prévisions quotidiennes météo, des alertes et consignes à travers les médias ;
3. Surveiller le niveau d'eau des balises communautaires, des échelles limnimétriques et en cas de montée inquiétante informer immédiatement les autorités locales, les communautés voisines et les structures de secours (ANPC, Sapeurs-pompiers, Croix-Rouge Togolaise, Forces de Sécurité et de Défense, etc.) ;
4. Éviter les pratiques culturelles sur les berges et lits des cours et plans d'eau ;
5. Éviter toute activité (lessive, vaisselle, nage, nautique, plongée, pêche, traversée, cérémonie et rituel, etc.) dans les zones à risques en période de débordement ou de crue ;
6. Utiliser les gilets de sauvetage mis à la disposition des populations aux sites d'embarcation et de pêche ;
7. Éviter de jeter les ordures dans les égouts, caniveaux, bassins de rétention, cours et plans d'eau ;
8. Curer et entretenir les bassins, caniveaux et équipements électromécaniques et faire un suivi régulier ;
9. Redoubler de vigilance à l'égard des personnes vulnérables : personnes âgées et en situation de handicap, femmes enceintes, enfants, etc. ;
10. Libérer les emprises du trait de côte vulnérables aux submersions marines et à l'érosion côtière ;
11. Éviter les promenades, randonnées et baignades en période de hautes marées ou de mer agitée ;
12. Rester vigilant en période de pluie et de vents violents, signaler tout déplacement et mettre les documents importants en lieu sûr, respecter les consignes des enseignants, chefs d'établissements scolaires, patrons, parents, tuteurs, etc.
13. Respecter les consignes en riposte aux maladies contagieuses y compris la vaccination et éviter le contact étroit avec les personnes contaminées ;
14. Se mobiliser massivement afin que les enfants de 6 à 59 mois puissent bénéficier de la supplémentation en vitamine A et du déparasitage à l'albendazole lors du passage des agents de santé communautaires (ASC) dans les ménages les jours à venir ;
15. Connaître et entretenir son environnement et son cadre de vie, détruire toutes les flaques et récipients d'eaux qui favoriseraient le développement des moustiques ;
16. Dormir sous une moustiquaire imprégnée, boire de l'eau potable et garder au propre les habitations ;
17. Se faire immédiatement consulter en cas de symptômes comme diarrhée, toux, rhume, fièvres, céphalées violentes avec vomissements faciles en jet ;
18. Se laver régulièrement les mains avec de l'eau et du savon ;
19. Éviter la consommation des produits avariés, protéger les repas, laver soigneusement crudités, fruits et légumes et bien cuire les aliments ;
20. Respecter les calendriers de Contrôle Promotion de Croissance (CPC) des enfants et de supplémentation en Vitamine A ;
21. Respecter le code de la route, mettre la ceinture de sécurité, porter le casque, éviter l'excès de vitesse, l'alcool, le téléphone au volant, assurer le bon état de tout matériel roulant en usage.
22. Éviter les comportements suivants : fumer à proximité des dispositifs et installations inflammables, confiner les bouteilles de gaz dans les habitations, émettre ou recevoir des appels téléphoniques à proximité d'une bouteille de gaz à la cuisine ou dans une station d'essence, transporter et distribuer par quelque moyen les produits inflammables et de les stocker dans les habitations, etc. ;
23. Disposer, entretenir et sensibiliser sur l'utilisation des extincteurs dans les habitations, les établissements recevant du public, les services, les véhicules, les ateliers et tout local de travail ;
24. S'éloigner dans le sens contraire du vent et appeler le plus tôt possible le 118 en cas d'accident impliquant un transport de matières dangereuses et donner la priorité à ces types de camions en circulation ;
25. Planter et entretenir les arbres mis en terre pour l'atteinte de l'ambition décennale "Un milliard d'arbres à l'horizon 2030".

Structures impliquées dans l'élaboration du bulletin :

- | | |
|--|---|
| - Agence nationale de la protection civile (ANPC) ; | - Agence nationale de la météorologie (ANAMET) |
| - Communauté électrique du Bénin (CEB)/Barrage de Nangbéto ; | - Direction des ressources en eau (DRE) ; |
| - Agence nationale de gestion de l'environnement (ANGE) ; | - Corps des sapeurs-pompiers (CSP) ; |
| - Direction des statistiques agricoles, de l'informatique et de la documentation (DSID) ; | - Université de Lomé (UL) ; |
| - Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques (INSEED) ; | - Centre des opérations d'urgence de santé publique (COUSP) ; |
| - Croix-Rouge Togolaise (CRT) ; | - SINTO/Barrage sucrerie d'Anié |
| - Institut togolais de recherche agronomique (ITRA) ; | - Préfecture Maritime |
| - Institut de conseil et d'appui technique (ICAT) ; | - Division nutrition |
| | - WANEP-TOGO. |

©Agence nationale de la protection civile (ANPC)
Direction de la prévention, de la coopération et des affaires humanitaires (DPCAH)
E-mail : anpctogo@gmail.com / dpcahanpc@gmail.com
Téléchargez les versions numériques des bulletins sur le www.anpctogo.tg
48 rue 225 AGP, Avenue de la Chance
Tél : 22 51 02 12/22 51 01 03 ; 05 BP 463 Lomé-Togo

